

## Lettre de René Daumal à Jean Paulhan, 1930-10-16

**Auteur : Daumal, René (1908-1944)**

**Voir la transcription de cet item**

### Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Citer cette page

Daumal, René (1908-1944), Lettre de René Daumal à Jean Paulhan, 1930-10-16, 1930-10-16.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/13822>

Copier

### Information sur la lettre

Date 1930-10-16

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

### Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 09/04/2021 Dernière modification le 28/11/2025

---

3, rue de la Fraternité  
Arrouville-Es-Gousses (S. et O.)

Le 16 octobre.  
[1930]

Cher Monsieur,

Le sr Pierre-Quint m'a communiqué  
votre lettre. Excusez-moi d'avoir négligé de vous  
donner mon adresse.

Voici comment j'ai résolu la question  
des corrections que vous me proposiez de faire:

1° Je rappelle en note, en première page,  
l'article de Spitz. Je pense aussi qu'il était très  
utile de le faire; j'avais voulu, vous avant je dis, vous  
demander votre avis là-dessus, et je suis heureux  
qu'il soit le mien.

2° J'ai modifié le passage concernant  
les déclarations de Boret en tenant compte de tous  
les éléments de votre objection.

a) j'ai tenu d'abord à conserver le sens  
essentiel de ce rapprochement, dont vous reconnaissez  
le grand intérêt.

b) j'ai supprimé la phrase qui vous paraît quelque  
peu ridicule ("que je puisse vous l'écrire... n'est pas  
rien") parce que si, pour mon compte personnel,  
elle est peu intéressante à citer, c'est  
ce n'est que dans une étude sur Boret lui-même.  
Ici, elle est peu utile.

c) je crois avoir atténué beaucoup l'apparence  
prétentieuse de ces quelques phrases en soulignant  
qu'elles sont extraites d'une correspondance privée,

et en reprenant pour moi-même les termes de  
Preston.

d) par le même moyen, et aussi en  
mettant ce passage sous forme d'une note,  
je rends cette citation tellement indirecte  
qu'elle ne peut plus, à mon sens, être  
considérée comme déplacée dans la N.R.F.

Tout cela, d'ailleurs, n'est que  
question de forme. L'important, qui me  
réjouis, est que nous soyons d'accord sur  
le fond.

Veuillez encore m'excuser du petit  
retard que l'oubli de vous donner mon  
adresse a causé ~~de la~~ renvoi de ces  
épreuves, et soyez assuré de ma  
complète sympathie

. votre

René Daumal

P.S. Peut être, si mes corrections sont un peu confuses, serait-il  
utile que j'aie de secondes épreuves, comme vous avez mon adresse  
maintenant, si vous les renverriez le jour même. Mais faites  
comme vous jugerez ~~bon~~ et ~~utilement~~ de façon à ne rien  
déranger -